

REGLEMENT DU CONCOURS « TONY PEMMERS »

Article 1^{er} : Objet du Concours

Dans le cadre de la Rentrée du Barreau de Luxembourg, la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg organise le concours d'éloquence « Tony Pemmerts » (le « **Concours** ») en date du 7 juin 2018.

Ce Concours désignera le lauréat de l'édition 2018.

Article 2 : Langue des plaidoiries

Le Concours sera francophone.

Article 3 : Les candidats

Chaque Conférence du Jeune Barreau invitée à la Rentrée du Barreau de Luxembourg pourra désigner un représentant qui participera au Concours.

La Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg pourra être représentée par un avocat inscrit au barreau de Diekirch et un avocat inscrit au Barreau de Luxembourg.

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du bulletin d'inscription à l'adresse suivante info@cjbl.lu. Un *curriculum vitae* du candidat sera joint au bulletin d'inscription.

Les inscriptions seront clôturées dès il y aura dix (10) candidats inscrits.

S'il y a moins de dix (10) candidats inscrits, les inscriptions seront clôturées le 25 mai 2018 à 23h59.

Les candidats inscrits s'engagent à se présenter.

Article 4 : Déroulement du Concours

Le Concours consiste en un exposé sur un sujet indiqué dans l'article 5.

Les sujets indiqués à l'article 5 doivent être présentés dans un cadre humoristique ou satirique et avoir un lien caractérisé avec le Grand-Duché de Luxembourg ou les Barreaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Les candidats doivent également faire preuve de culture générale.

Les candidats exposeront une argumentation dans les limites du temps prévu à l'article 7.

Article 5 : Les sujets

Les sujets sur lesquels les candidats sont appelés à travailler sont les suivants :

- 1) **La robe d'avocat est-elle un voile indémodable ? (thèse affirmative ou thèse négative)**
- 2) **Le robot-avocat, mythe ou réalité ? (thèse affirmative ou thèse négative)**

3) Quel avenir pour la déontologie de l'avocat ? (thèse affirmative ou thèse négative)

4) L'avocat sans barreau ou le barreau sans avocats, discutez !

5) Imaginez-vous Bâtonnier et faites-nous rêver !

Article 6 : Choix des sujets

Chaque candidat pourra, sur le bulletin d'inscription, indiquer ses préférences parmi les sujets énumérés à l'article 5. Ce choix sera définitif et ne pourra plus être modifié après envoi.

Au cas où deux candidats auraient exprimé une préférence pour le même sujet, priorité sera donnée au premier inscrit. Dans l'hypothèse où plus de deux candidats auraient exprimé une préférence pour le même sujet, un tirage au sort les départagera.

Il est précisé que chaque sujet, à l'exception des sujets 4) et 5), ne pourra être sélectionné qu'une fois dans la thèse affirmative et dans la thèse négative.

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau informera les candidats au plus tard le 1^{er} juin 2018 moyennant courriel dans quel ordre ils devront présenter leurs sujets.

Article 7 : Plaidoiries

Chaque candidat se présentera en robe ou dans le vêtement d'usage dans son Barreau à l'exclusion de tout autre signe ostentatoire.

Chaque candidat disposera d'un temps de parole de huit (8) minutes maximum devant le jury, questions du jury non comprises.

La plaidoirie sera suivie de questions du jury. Ni les questions du jury ni les réponses du candidat à ces questions ne seront incluses dans le temps de parole.

Le Concours sera public. Il est précisé que les candidats qui ne sont pas encore passés pourront assister aux plaidoiries des candidats qui passeront avant eux.

Article 8 : Critères appliqués par le jury

Les candidats seront jugés sur les capacités oratoires, la solidité de l'argumentaire, l'habileté à faire le lien avec le Grand-Duché de Luxembourg ou les Barreaux du Luxembourg, la force de conviction, le charisme, la qualité de la réplique, l'attitude face au jury et au public, l'humour, la satire, la présentation générale, et le respect du temps de parole.

Article 9 : Jury

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau choisira, à sa discrétion, les membres du jury.

Les membres du jury ne pourront pas avoir participé à la préparation d'un candidat.

Les membres du jury seront tenus à une obligation de discrétion absolue sur le déroulement de la compétition et sur les délibérations.

Si le jury est en nombre pair, le président du jury désigné par le Comité de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg aura la voix prépondérante en cas d'égalité du nombre de voix.

Article 10 : Notation et Classement

Lors des éliminatoires du 7 juin 2018, les candidats seront classés par le jury.

Seuls les trois premières places seront divulgués. Le classement des autres candidats ne sera pas divulgué.

Le vainqueur sera le candidat qui aura été classé premier par le jury.

Article 11 : Prix

Le vainqueur du Concours se verra décerner le prix du Concours d'éloquence « Tony Pemmerts ».

Article 12 : Courtoisie

Les parties en présence sont tenues aux règles de courtoisie, aussi bien à l'égard de leurs adversaires que des membres du jury et des organisateurs du Concours. Tout manquement pourra faire l'objet de sanctions prévues à l'article 14 du présent règlement.

Article 13: Des réclamations

L'inscription libre, gratuite et volontaire au Concours emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final.

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau se réserve le droit d'annuler le Concours, de modifier le présent règlement ou de disqualifier des candidats si les événements venaient à imposer de telles mesures.

Article 14 : Sanctions

La violation du présent règlement sera sanctionnée en proportion de sa gravité sur décision du Comité de la Conférence du Jeune Barreau.

La sanction pourra le cas échéant consister en des pénalités pouvant entraîner une rétrogradation dans le classement final et/ou une exclusion du Concours.

Article 15 : Nul n'est censé ignorer le règlement

Les candidats déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les modalités du seul fait de leur inscription au Concours.

Les candidats doivent retourner le bulletin d'inscription au Concours au plus tard le 25 mai 2018 à 23h59.